

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT N° Z200077COV : ESSAIMAGE D'UNE HALLE DE PRODUCTEURS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. La Métropole Aix-Marseille-Provence 58, boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE
représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention de partenariat
par délibération n° .../... du en date du

ci-après désigné « **la Métropole** »

ET

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, sise 22 Avenue Henri Pontier 13626 AIX EN PROVENCE
CEDEX 1
représentée par Son Président, Monsieur Patrick LEVEQUE

ci-après désignée « **la Chambre d'agriculture** »

PREAMBULE

Par délibération n° ENV 046-7532/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 a été approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'essaimage d'une halle de producteurs sur le secteur de Marseille. Il est souhaité de prolonger la durée de la convention jusqu'à décembre 2020 et de modifier le nombre hebdomadaire de jours d'ouverture. Il convient donc de convenir, conformément à l'article 7 de la convention initiale, du présent avenant.

ARTICLE 1

A l'article 1^{er}, la mention « octobre » est remplacée par la mention « décembre ».

ARTICLE 2

L'article 2 est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de sa signature par les deux parties et trouvera son terme au versement du solde de la participation financière équilibrant le partenariat, le cas échéant. La période de fonctionnement de la halle sera de mai 2020 à décembre 2020 pour suivre la saisonnalité des produits, pour un jour par semaine a minima et trois jours lors de la période la plus forte de l'été (après analyse de l'étude de marché réalisé par la Chambre d'agriculture). Le créneau d'ouverture de la halle est de trois heures par jour d'ouverture. »

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Pour la Chambre d'agriculture
Le Président Monsieur Patrick LEVEQUE

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Le Vice-Président délégué
Agriculture, la viticulture et la
ruralité

Christian BURLE